

La question de l'inhibition de l'action a toujours été pour moi un sujet de réflexion majeur et je suis convaincu qu'une partie des réponses aux difficultés de notre pays se trouve dans notre capacité à transmettre à nos enfants le goût de créer, d'entreprendre, de s'engager. Or force est de constater que notre École n'est pas particulièrement performante dans ce domaine et que notre système d'évaluation n'est pas le meilleur pour encourager ce type d'attitudes. Les travaux d'André Antibi et du mouvement de lutte contre la constante macabre procèdent donc d'une intuition très pertinente et touchent à mon sens à un point nodal des difficultés de notre système éducatif.

En tant que recteur, en Guyane ou à Créteil, j'ai toujours encouragé les initiatives de ceux qui souhaitaient expérimenter de nouvelles manières d'évaluer les élèves. Par la suite, j'ai veillé à ce que les portes de la Direction générale de l'enseignement scolaire soient ouvertes à toutes les approches innovantes. Surtout, j'ai souhaité que le ministère apporte un soutien institutionnel à ces réflexions et aux expériences qui en découlent. C'est pour cette raison que la circulaire de préparation de la rentrée 2011, publiée au Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 5 mai 2011, a invité les équipes pédagogiques à repenser les modalités de la notation des élèves, en articulation avec la mise en place du livret personnel de compétences :

*« L'efficacité du livret personnel de compétences dépend de la régularité et de la qualité des évaluations menées en classe. Il convient de mettre en place des modalités diversifiées d'évaluation qui permettent un réel « contrôle continu » des élèves. La qualité et la pertinence de l'évaluation, comme levier de réussite des élèves, doivent être l'objet d'un travail de réflexion collective permanent au sein des écoles et des établissements.*

*L'enseignant veillera particulièrement à ce que les « contrôles » soient annoncés aux élèves et que les points sur lesquels ils porteront aient été travaillés préalablement et soient clairement répertoriés. Il pourra également préciser aux élèves quels items de quelle(s) compétence(s) sont visés par chaque évaluation. Il est rappelé à ce propos que la notation n'est pas contradictoire avec l'évaluation de compétences. La notation est un élément de l'évaluation mais elle n'a pas vocation à définir un seuil de validation de la compétence ».*

Pourquoi avoir incité les professeurs à « mettre en place des modalités diversifiées d'évaluation » ? Pour deux raisons principales en réalité. D'abord parce que je suis convaincu que l'inhibition, qui frappe une grande partie des élèves français, est sur le long terme un véritable problème collectif. Ensuite parce que, à mon sens la logique du socle commun, pour peu qu'on souhaite sincèrement la mener à son terme, nous impose de repenser nos modes d'évaluation.

De fait, nos sociétés, et particulièrement la France, sont caractérisées par une véritable inhibition de l'action, pour reprendre une formulation chère à Henri Labori. Or, trop souvent, le système scolaire entretient voire produit cette inhibition ravageuse. Mais alors, comment lutter contre cette tendance ? Comment faire en sorte que l'école combatte la timidité de nos enfants au lieu de la nourrir ? A mon sens, plusieurs voies doivent être explorées simultanément.

La première est d'encourager les enfants à manipuler et à expérimenter dès le plus jeune âge pour appréhender le monde qui les entoure et comprendre ainsi que l'on avance par essai-erreur. La méthode expérimentale traduit un esprit de l'évaluation vraiment formateur car il donne un statut noble à l'erreur, dès lors qu'elle traduit une tentative d'aller de l'avant et une humilité devant le réel. « La Main à la pâte » participe évidemment de cet esprit, mais je crois qu'il faut instiller ce goût de la manipulation concrète dès le plus jeune âge et c'est la raison pour laquelle j'avais encouragé le développement de maternelles Montessori au sein de l'enseignement public et, de façon plus générale, tout ce qui permet aux enfants de manipuler des objets pour mieux s'approprier des savoirs. Le boulier ou les poids en mathématiques en sont un bon exemple.

La seconde voie pour vaincre l'inhibition est de mettre beaucoup plus l'accent sur l'expression orale que nous l'avons fait jusqu'à présent. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, la LV1 n'a longtemps été évaluée qu'à l'écrit du baccalauréat, ce qui est *a minima* contre-intuitif. Sur ce point, la session 2013 du baccalauréat marque une évolution majeure, mais il reste encore énormément à faire pour que nos élèves n'aient plus peur de s'exprimer devant leurs camarades, leurs professeurs ou même leurs futurs employeurs. Qu'il s'agisse des concours d'éloquence ou de matchs d'improvisation, toutes les initiatives qui contribuent à libérer la parole et à articuler l'expression doivent ainsi être encouragées.

Enfin, il est clair que notre système de notation a partie liée avec cette inhibition de l'action. Il ne faut pas pour autant rejeter toute idée de notation, surtout tant qu'aucune alternative crédible n'aura été installée. Il faut donc trouver, et je rejoins André Antibi aussi sur ce point, un système de notation qui crée la confiance. Dès lors, l'enjeu n'est pas tant la suppression de la notation que de trouver des dispositifs qui permettent de valoriser les intelligences multiples. Ma conviction est que chaque enfant peut exceller dans un domaine ou dans un autre et qu'il faut savoir valoriser cette disposition à l'excellence, tout en transmettant une culture et des compétences communes à tous. L'évaluation doit donc jouer avec cette fibre d'excellence, qui est probablement le meilleur remède contre l'inhibition de l'action, parce que chaque enfant a besoin de se sentir excellent pour exprimer le meilleur de lui-même. L'évaluation doit tirer tout le système vers le haut, à rebours de toute démagogie ou de toute facilité. Cela se résume en deux mots : l'exigence bienveillante.

Le livret expérimental de compétences, imaginé dans le cadre des expérimentations du Haut commissariat à la jeunesse, a précisément eu pour objectif d'enregistrer l'ensemble des compétences acquises, dans le cadre scolaire mais aussi au-delà des murs de l'école, et ainsi de valoriser véritablement les efforts consentis et les domaines d'excellence, dans toute leur diversité. Cette expérimentation, qui a notamment donné des résultats très intéressants à Issy-les-Moulineaux à partir de janvier 2011, doit aussi nous inciter à réfléchir sur la manière d'évaluer les compétences de nos élèves.

En clair, le véritable enjeu c'est de savoir comment l'élève franchit des paliers et comment on rend ces paliers irréversibles et soutiens des paliers suivants. Dans ce cadre, il peut s'avérer efficace de mettre entre parenthèses le cadre de l'année scolaire pour raisonner davantage en compétences, ce qui peut donner de force à la notion de cycle, avec pour objectif d'acquérir sur trois ans une série de compétences dans un domaine donné. Le livret de compétences futur devra donner corps à un concept fondamental en pédagogie : la progressivité.

Les conséquences d'une telle approche sur l'évaluation sont évidemment importantes : plutôt que d'avoir une notation qui n'envisage jamais la perfection mais sanctionne toujours l'erreur de l'élève, il serait nécessaire d'adopter des principes de notation qui tiennent compte des paliers que l'élève a franchi, et mettre en place dans le futur, une évaluation qui se passe au moment opportun pour l'élève. Ainsi, à l'internat d'excellence de Montpellier, l'année de mathématiques a été découpée en cinq. L'élève peut décider de franchir le palier 1 fin septembre ou mi-octobre. S'il réussit, il passe au palier 2. S'il ne réussit pas, des cours intensifs vont lui être proposés pour lui permettre de le franchir et chacun progresse ainsi à son rythme.

Avec cet exemple, on voit que l'évaluation par compétences porte en elle une vision concrète et pragmatique, tournée vers l'effectivité de la transmission des savoirs au bénéfice de l'élève. Elle crée un dialogue permanent entre le professeur et l'élève sur le niveau atteint, loin de la fiction d'une classe qui ferait les mêmes apprentissages au même rythme, alors qu'on sait bien que certains élèves décrochent assez tôt dans l'année scolaire et ne rattraperont jamais leurs camarades.

Avec cette réflexion sur l'évaluation par compétences, on touche nécessairement à l'idée même de socle commun de connaissances et de compétences. Je suis pour ma part convaincu que le socle commun a un grand avenir, mais qu'il mériterait d'être mieux défini, précisément pour coïncider davantage avec la réalité des processus d'apprentissage.

À mon sens, plutôt que les sept piliers actuels qui juxtaposent les connaissances et les compétences éducatives, il serait possible de définir trois grands domaines que tout le monde pourrait retenir et qui formeraient le socle de la maternelle jusqu'à la fin du collège : 1°/la maîtrise du français ; 2°/la maîtrise des mathématiques et d'une culture scientifique ; 3°/les humanités, en incluant les langues vivantes étrangères car l'entrée dans les langues n'a pas seulement une dimension linguistique, mais aussi culturelle puisqu'elle permet une ouverture sur le monde.

Avec ces trois éléments, il me semble que l'on a le socle réel des connaissances qu'un enfant doit maîtriser. Parallèlement à ces trois ordres de connaissances, il me semble possible de dégager quatre grands ordres de compétences, qui pourraient être les compétences pédagogiques, tournées vers le raisonnement et l'argumentation, les compétences éducatives, comprenant la capacité d'autonomie et la capacité à prendre des initiatives, les compétences corporelles et enfin les compétences numériques.

Ces grands ordres de compétences pourraient bien sûr être discutés, mais je suis convaincu qu'en les articulant avec les grands ordres de connaissances, il sera possible d'établir, en se gardant de tout jargon inutile, ce qu'un élève doit savoir et savoir-faire, la culture de l'élève du XXI<sup>e</sup> siècle ainsi que les modalités d'évaluation qui permettront de valoriser réellement les compétences et les progrès des élèves. C'est pourquoi le rayonnement du travail d'André Antibii et du MCCM me paraît aller dans la bonne direction, celle de la prise de conscience de plus en plus ample d'une éducation qui élève l'enfant à son plus haut niveau par les vertus de la confiance.